



## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 Octobre 2008 à Moriviller

Membres titulaires : 39  
Etaient réunis :  
Nombre de votants : 37

|                      |                          |                            |
|----------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>Essey la Côte</b> | M. Denis FERRY           | Roger BOULAY               |
| <b>Fraimbois</b>     | M. François GENAY        | Mme Marie-France LOPPION   |
| <b>Franconville</b>  | M. Ludovic REMOND        | M. Bernard VAUTRIN         |
| <b>Gerbéviller</b>   | M. Daniel BONTEMS        | M. Jean-Marie HUEBER       |
|                      | Mme Françoise GUIZOT     | Mme Andrée STOECKLIN       |
| <b>Giriviller</b>    | M. Olivier SIMON         |                            |
| <b>Haudonville</b>   | M. Michel GRAVIER        | M. Bernard SATORI          |
| <b>Lamath</b>        | M. Bernard GENAY         | Mme Agnès LASSIETTE        |
| <b>Magnières</b>     | M. Pascal BURGAIN        | M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK |
|                      | M. Milos TESOVIC         |                            |
| <b>Mattexey</b>      | M. Rémi VUILLAUME        | M. Frédéric JACQUOT        |
| <b>Moriviller</b>    | M. Michel CUNCHE         | M. Gérard GEOFFROY         |
| <b>Moyen</b>         | M. Francis VUILLAUME     | Mme Ghislaine POINSARD     |
|                      | Mme Véronique PERRIN     |                            |
| <b>Remenoville</b>   | Mme Adélaïde COSSON      | M. Philippe PAQUIN         |
| <b>Seranville</b>    | M. Hubert HAGNIEL        | M. Gilles CONTOIS          |
| <b>Vallois</b>       | M. Philippe ALA VOINE    | Mme Claudie DEBOMY         |
| <b>Vathiménil</b>    | M. Claude ANDRE          |                            |
| <b>Venezey</b>       | M. Alain CHOFFEL         | Mme Françoise BALLAND      |
| <b>Xermaménil</b>    | M. Laurent GELLENONCOURT | M. Thierry BERODIER        |
|                      | M. Alain SALVI           |                            |

### Absents excusés :

Messieurs : Dominique GALMICHE (Franconville), François GUERIN (Vathiménil)

### Assistaient également à la séance :

Mesdames : Liliane LECLERC (Fraimbois), Annette LACOTTE (Seranville) Dominique WEDERHAKE (Venezey), Virginie CONTAL (directrice).

\*  
\* \*

## **1) Présentation de la Mission Locale du Lunévillois**

---

M. DEMANGE, président de la Mission Locale et M. FOURNY, présentent les activités de la mission locale du Lunévillois.

La Mission Locale (ML) du Lunévillois a été créée en 1991, à l'initiative des 3 maires des villes du territoire (Lunéville, Baccarat et Blainville), du député maire de l'époque et du sous-préfet. 82 communes sur les 164 que compte l'arrondissement étaient adhérentes à la création.

607 jeunes par an sortent du cursus scolaire sans qualification et se rendent à la mission locale. 1 677 jeunes sont suivis par an (en moyenne, un jeune nécessite un suivi sur 2 ans).

La volonté politique est de permettre un accès identique pour tous les jeunes du territoire aux services de la ML en organisant des permanences décentralisées dans les chefs-lieux de cantons.

50 % des jeunes reçus viennent de la communauté de communes du Lunévillois et 50 % du reste du territoire.

Le bassin économique du Lunévillois est particulièrement difficile. Peu d'emplois y sont disponibles. L'année 2007 a été difficile financièrement pour la ML. Des mesures ont été prises (non remplacement de départ en retraite) pour diminuer les dépenses de fonctionnement. Le budget fin 2008 devrait être équilibré (en ne tenant pas compte du passif). La cotisation des communautés de communes s'élève à 1,48 € par habitants.

Les élus doivent être le relais d'information pour encourager les jeunes à franchir la porte de la ML.

L'objectif de la ML est de travailler à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans dans une démarche partenariale.

3 grands principes :

- ❖ travailler ensemble (structure associative composée d'élus, de représentant de l'état, du monde des entreprises, des organismes de formation)
- ❖ prendre le jeune dans sa globalité (trouver des réponses à l'ensemble des problématiques : formation, mobilité, culture, emploi)
- ❖ être un espace d'initiative et d'innovation sur le territoire.

Quelques exemples d'actions menées en 2008 :

- Forum de l'alternance à la salle Erckmann en juin
- Mise en place d'un réseau de parrainage : les parrains sont le relais des professionnels de la ML. Ils accompagnent les jeunes à raison d'une heure par semaine. Cela entretient la motivation des jeunes et leur donne confiance.
- Action « Center Parc ».

L'ensemble des données concernant le territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne est joint au présent compte-rendu.

## **2) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 9 septembre 2008 à Xermaménil**

---

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 9 septembre 2008.

Mme STOECKLIN fait remarquer que madame Marie-Claire BOURGON était présente en tant que suppléante de M. BONTEMS et qu'elle n'apparaît pas dans la liste des présents stipulés dans le compte-rendu.

***Délibération n°52/2008 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 9 septembre 2008 à Xermaménil***  
***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 9 septembre 2008 à Xermaménil tel qu'il lui est présenté.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

### 3) Maison de santé

---

François GENAY rappelle que le groupe « services » travaille sur un projet de maison de santé à Magnières et présente les différentes démarches engagées sur ce projet :

- Présentation du projet au sous-préfet
- Rencontre avec les représentants de l'URCAM
- Visite de la maison de santé à Vicherey
- Rencontre avec les services fiscaux pour les modalités de récupération de la TVA
- Réunion du groupe pour travailler sur le cahier des charges et la consultation pour le recrutement d'un maître d'oeuvre.

Il est rappelé que la communauté de communes s'engagera réellement sur ce projet quand les assurances en terme de financements seront obtenues (attendues pour la fin de l'année 2008).

Au niveau de la TVA, M. PUILLE des services fiscaux, a précisé que cela était possible, si la communauté de communes optait pour l'assujettissement de ce projet au régime de la TVA (budget annexe, facturation de la TVA dans les loyers).

Pascal BURGAIN présente le règlement de consultation et le contenu du cahier des charges.

La procédure retenue est celle du marché négocié. Plusieurs étapes :

**PHASE 1. APPEL A CANDIDATURE**

**PHASE 2. SELECTION DE 3 CANDIDATS EN FONCTION DE 3 CRITÈRES PAR UNE COMMISSION COMPOSEE D'ELUS, DE MEMBRES DE L'ADMINISTRATION ET DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ :**

- références sur des projets analogues (de complexité analogue et/ou en construction respectueuse de l'environnement, maîtrise des coûts)
- capacités humaines et matérielles
- leur motivation pour la réalisation d'un tel projet

**PHASE 3. REMISE AUX CANDIDATS SELECTIONNES DU CAHIER DES CHARGES**

Les candidats devront fournir une note méthodologique permettant d'apprécier la démarche qu'ils souhaitent appliquer à cette réalisation et une base de négociation de leur prestation.

**PHASE 4. ENTRETIEN AVEC LES 3 CANDIDATS**

**PHASE 5. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE PAR LA COMMISSION**

**PHASE 6. NEGOCIATION DEFINITIVE AVEC LE CANDIDAT RETENU**

**PHASE 7. NOTIFICATION DU MARCHE**

Le cahier des charges précisent les attentes en termes de :

- Projet global inscrit dans une démarche de développement durable (conception HQE, travail sur le l'insertion)
- Projet compatible avec l'enveloppe financière
- Intégration dans le site

Bernard GENAY insiste sur le fait qu'il sera nécessaire d'avoir l'engagement des professionnels de santé avant de valider définitivement ce projet.

Pascal BURGAIN informe que les professionnels de santé travaillent également sur le projet, notamment sur le mode de gestion et les clés de répartition des frais.

Rémy VUILLAUME interroge sur le fonctionnement.

La communauté de communes ne gèrera pas cet équipement. Un bail de location sera signé avec l'entité gestionnaire (Société Civile de Moyen ou autres, regroupant les professionnels occupant) pour une durée de 5 ans, qui en assurera de plus le fonctionnement.

Hubert HAGNIEL demande s'il y a un risque de sous-utilisation (peu de fréquentation).

Pascal BURGAIN répond que l'expérience des autres structures montre le contraire. Le regroupement des professionnels de santé en un même lieu favorise la venue des patients et a tendance à diminuer les visites à domicile.

L'arrivée d'un nouveau médecin engendrera une nouvelle répartition de la patientèle.

***Délibération n°53/2008 : recrutement d'un maître d'œuvre pour la maison de santé à Magnières***

***La Communauté de Communes de la Mortagne mène une réflexion pour la réalisation d'une maison de santé sur la commune de Magnières.***

***Le projet de construction est estimé à 600 000 € HT.***

***Afin d'affiner le projet, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre.***

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :***

- autorise le Président à lancer la consultation négociée pour le recrutement du maître d'œuvre***
- donne pouvoir au Président pour signer tous les documents y afférents.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

#### **4) Indemnité de stage Adeline MASSON**

---

François GENAY rappelle qu'Adeline MASSON a effectué un stage plus spécifiquement sur la jeunesse, qui a donné entière satisfaction. Il propose d'attribuer une indemnité de stage de 1 000 €uros.

***Délibération n°54/2008 : Indemnité de stage***

***Dans le cadre d'un stage, mademoiselle Adeline MASSON a travaillé pour la Communauté de Communes de la Mortagne sur une enquête concernant les projets des jeunes ainsi que sur une mise en place d'une stratégie de communication sur le territoire.***

***Compte-tenu du travail effectué qu'elle a été amenée à faire pour la réalisation de cette étude, le conseil communautaire autorise le versement d'une indemnité de stage d'un montant de 1 000 €.***

***Il autorise le Président de signer tous les documents y afférents.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

#### **5) Cadeau de départ de Florence AGUERRECHE**

---

François GENAY rappelle que Florence AGUERRECHE a demandé un détachement auprès du sénateur REINER à compter du 1<sup>er</sup> juin. A l'occasion de son départ, un cadeau d'une valeur de 115 euros lui a été offert.

Auparavant, la trésorerie demandait un certificat administratif. Aujourd'hui, la trésorerie demande à ce que cette décision soit validée par le conseil communautaire.

**Délibération n°55/2008 : Cadeau de départ de Florence AGUERRECHE**

*Florence AGUERRECHE a quitté la Communauté de Communes de la Mortagne de la Mortagne, le 1<sup>er</sup> juin 2008 pour un détachement auprès du cabinet du sénateur REINER.*

*A cette occasion, le Bureau a souhaité remercier Florence AGUERRECHE pour les années passées au service de la communauté de communes.*

*Le Président propose pour cela d'acheter un sac d'une valeur de 115 € auprès du magasin BERGER Maroquinerie situé à Lunéville.*

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à acheter ce sac pour l'offrir à Florence AGUERRECHE.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**6) Renouvellement du contrat de travail de Vincent LETICHE**

François GENAY informe que le contrat de Vincent LETICHE, agent de développement depuis le 15 octobre 2007 est arrivé à échéance.

Il propose de le renouveler pour une durée de 2 ans compte tenu du travail satisfaisant réalisé par Vincent.

**Délibération n°56/2008 : renouvellement du contrat de travail de Vincent LETICHE**

*Le contrat de travail de Vincent LETICHE ayant été signé pour une durée d'un an renouvelable, il convient de le renouveler, celui-ci arrivant à échéance le 15 octobre 2008.*

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de renouveler ce contrat pour une durée de deux, à compter du 15 octobre 2008.*

*Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**7) Indemnité du receveur**

Les membres du bureau proposent qu'une indemnité de conseil soit versée à Madame DEDULLE, perceptrice de la trésorerie à Lunéville, à hauteur de 20 %, ce qui représente un montant estimatif de 100 euros (sur la base du compte administratif de 2007).

Ce pourcentage pourra être revu annuellement si les membres du conseil le souhaitent.

**Délibération n°57/2008 : indemnité de conseil année 2008**

*Vu l'article 97 de la loi n°82-213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.*

*Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,*

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :*

*- de demander le concours du Receveur Municipal, pour assurer des prestataires de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;*

*- prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et lui accorder l'indemnité de conseil à concurrence de 20 %*

*- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à : madame DEDULLE, receveur municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2009.*

**Délibération adoptée à :**

**30 voix Pour**

**7 abstentions : A. LASSIETTE (Lamath), F. BALLAND et A.CHOFFEL (Venezey), L.REMOND (Franconville), O. SIMON (Giriviller), M.TESOVIC (Magnières), D. BONTEMS (Gerbéviller).**

## **8) Questions diverses**

---

### **❖ CDL 2008**

François GENAY donne des précisions sur les projets présentés dans le cadre de la CDL, qui devaient être retravaillés par les groupes de travail

**Nymphée** (CDL = 5000 € / pas de fonds propres de la CCM) : Philippe ALLAVOINE informe que le groupe a donné un avis favorable sous 3 conditions :

- 3 ouvertures gratuites au public par an
- accès gratuit du nymphée pour les élèves des écoles du territoire.

**Salle de judo** (CDL = 1800 € / pas de fonds propres de la CCM) : Marie-France LOPPION informe que le groupe a donné un avis favorable en précisant que la commune de Gerbéviller devra être attentive aux respects des règles de sécurité relatives à ce type de salle et en soulignant que cette décision ne présage en rien d'octroi de subvention future sur d'autres projets.

Cet avis a été favorable dans la mesure où le club de judo est le seul de la CCM et que ses adhérents sont de fait, issus de l'ensemble du territoire. Il participe de plus activement aux sessions d'AGIR SPORT.

**Petit Patrimoine** (CDL = 14 797 € / pas de fonds propres de la CCM) : le groupe a axé son intervention sur le petit patrimoine lié à l'eau des communes. Le règlement d'intervention sera transmis à l'ensemble des communes dès que le conseil général aura validé cette proposition.

**Diagnostic énergie** (CDL = 9 000 € / fonds propres de la CCM = 5 400 €) : le groupe a souhaité que le recrutement du cabinet chargé des diagnostics soit effectué par la CCM pour garantir la même prestation à tous les particuliers.

### **❖ Transport piscine pour le primaire**

Marie-France LOPPION indique que le groupe a souligné l'intérêt de l'apprentissage de la natation au niveau des écoles primaires mais n'a pas pu se prononcer plus précisément dans la mesure où il n'avait pas l'ensemble des éléments.

Rémy VUILLAUME informe que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour du groupe de travail « jeunesse », ce qui ne lui a pas permis de traiter correctement ce dossier.

François GENAY propose de reporter la décision et que ce dossier soit traité de manière plus approfondi au prochain groupe de travail « jeunesse ».

Claude ANDRE précise que la commune de Vathiménil paie du transport « piscine » pour les enfants inscrits dans le regroupement scolaire « Vathiménil / Chenevières / St-clément / Laronxe » même si la classe de Vathiménil ne s'y rend pas.

Il sera demandé à la commune de Vathiménil ce qu'elle paie précisément.

### **❖ Action MALI**

François GENAY annonce qu'Amélie MOUCHETTE a confirmé sa démission du poste de chargé de mission « coopération décentralisée » compte-tenu des difficultés qu'elle rencontre dans son travail.

Amélie a un préavis de 3 mois (fin de contrat : le 20 janvier 2009).

Le groupe a proposé qu'un élu (Laurent GELLENONCOURT) se rende au Mali, rapidement, afin de rediscuter avec les élus maliens de ce projet et savoir s'ils souhaitent poursuivre la coopération.

Il a été demandé au groupe de travailler à la recherche d'un partenaire pour porter cette action.

François GENAY propose de se donner les 3 mois restant à Amélie pour faire le point et décider de la poursuite ou non de cette action.

❖ **Plate-forme déchets verts**

Hubert HAGNIEL demande si la réalisation des plateformes de déchets verts est toujours d'actualité.  
François GENAY répond que la réalisation a été retardée mais que cela est prévu pour le printemps 2009.

**Prochain bureau : le lundi 8 décembre 2008 à 20h30 à Gerbéviller**

**Prochain Conseil Communautaire :  
le lundi 22 décembre 2008 à 20h30 à Moyen**

A Gerbéviller le 23 octobre 2008  
Le Président,

François GENAY



**Destinataires du compte-rendu :**  
- membres du Conseil Communautaire